

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

Conformément à la directive CE/93/112

N° dossier :  
E 1192Date de révision :  
15/05/2003**RESINE RS 458****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial : RESINE RS 458.  
 Identification de l'article : 5 124 503  
 Société : MAEC  
 BP 149  
 46003 CAHORS CEDEX 09  
 Téléphone : 05.65.35.72.11  
 Télifax : 05.65.22.61.85

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Composants époxy.

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Symbol(s):	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	Xi, N	R36/38 ; R43; R51/53	>= 50,00 - <= 100,00
Epoxy novolaque	28064-14-4	N, Xi	R43 ; R51/53	>= 3,00 - < 5,00
Toluènesulfonate de méthyle	28804-47-9	Xn	R22 ; R36/37/38	>= 1,00 - < 3,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- Inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
 Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
 Consulter un médecin après toute exposition importante.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
 Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/93/112

### RESINE RS 458

N° dossier :

E 1192

Date de révision :

15/05/2003

- Contact avec les yeux : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Enlever les lentilles de contact.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Eviter le vomissement si possible.  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ventiler la zone.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Eviter la pénétration dans le sous-sol.
- Méthodes de nettoyage : Endiguer.
- Conseils supplémentaires : Pas de conditions à remarquer spécialement

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Equipement de protection individuel, voir section 8.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/93/112

RESINE RS 458

N° dossier :

E 1192

Date de révision :

15/05/2003

Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

## Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : aucun(e)

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Information supplémentaire : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique

aucun(e)

### Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre approprié et agréé (selon DIN 3181, 1980)

Protection des mains : Gants de protection  
Gants imperméables  
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Protection préventive de la peau

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau.



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/93/112

RESINE RS 458

N° dossier :  
E 1192

Date de révision :  
15/05/2003

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Forme : visqueux

#### Données de sécurité

pH : non applicable  
Point d'éclair : Note: non applicable  
Densité : > 1 g/cm3  
Solubilité dans l'eau : Note: non miscible  
Viscosité, dynamique : 10.000 mPa.s

---

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique : Note: donnée non disponible

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité orale aiguë : Remarques: donnée non disponible  
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible  
Toxicité dermale aiguë : Remarques: donnée non disponible  
Toxicité aiguë (autre voie) : Remarques: donnée non disponible  
Irritation de la peau : Remarques: Un contact répété de la peau avec le produit peut entraîner des irritations ou sensibilisations de la peau dues probablement à l'influence d'autres époxyds.  
Le contact avec les yeux ou la peau provoque une irritation.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques,  
consulter un médecin.  
Irritant pour les yeux et la peau.  
Irritation des yeux : Remarques: Irritation des yeux  
Sensibilisation : Remarques: A un effet sensibilisant.

---

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/93/112

RESINE RS 458

N° dossier :

E 1192

Date de révision :

15/05/2003

## Effets écotoxicologiques

### Information supplémentaire sur l'écologie

Halogènes organiques (AOX) : Remarques:  
donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les eaux résiduaires de l'étape suivante devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales.  
Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
Subdivision: M6  
No. de risque: 90  
No. de la substance: 3082  
Emballé / Bateau-citerne pour navigation intérieure: 9  
Description des marchandises: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

### IATA\_C

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
No. de la substance: 3082  
Emballé / Bateau-citerne pour navigation intérieure: 9  
Description des marchandises: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

### IMDG

Classe: 9  
Groupe d'emballage: III  
No. de la substance: 3082  
Emballé / Bateau-citerne pour navigation intérieure: 9  
Description des marchandises: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

---



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/93/112

RESINE RS 458

N° dossier :

E 1192

Date de révision :

15/05/2003

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Etiquetage selon la Directive-CEE1999/45/CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)
- Epoxy novolaque

Symbol(s):	:	N Xi	Dangereux pour l'environnement Irritant
Phrase(s) de risque	:	R36/38 R43	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
		R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) de sécurité	:	S24 S26	Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S37 S57	Porter des gants appropriés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
		S60	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

#### Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée) : Exempt

#### Maladies Professionnelles (R-463-3, France)

Table: : 51 Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Phrase(s) de risque Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.